

Compte-rendu du Conseil municipal du 26 mai 2015

Le vingt-six mai deux mil quinze à 20 heures 30 s'est réuni le Conseil municipal des Avenières en Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice Monsieur Daniel MICHOU.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents (*par ordre alphabétique*) : Joël BORDEL, Maria-Elisabete BOURDALE, Patrick CANET, Christiane CHEVALIER-GAYMARD, Denise CORTEY (*présente jusqu'à 23h40, participe au vote des délibérations numérotées 2015-4-1 à 2015-4-3-b*), Gilles CORTEY, Maria FAVIER, David FERNANDEZ, Danielle GARCIA, Josiane GIPPET, Bruno GORDON, Colette GREPAT, Marie-Catherine LAMIRAL, Olga MARTINEZ, Gilbert MERGOUD, Gilles MONNET, Hervé MORNEY, Maurice NICOLAS, Tristan PAIN, Marc PETIT, Nicole SITRUK, Alain SOCIE, Benoît STOCARD.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Denise CORTEY à Colette GREPAT (*à partir de 23h40 pour le vote de la délibération n°2015-4-4*), Guillaume FAVIER à Gilbert MERGOUD, Christel GALLIANO à Olga MARTINEZ, Christian LEPREVOST à Maria FAVIER, Sylvie MELIN à Josiane GIPPET, Chantal REY à Alain SOCIE.

Date de convocation : Mardi 19 mai 2015

Les Conseillers présents, soit 24 à l'ouverture de la séance (*puis 23 à compter de 23h40 pour le vote de la délibération n°2015-4-4*) qui sont au nombre de 29, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Maria FAVIER et Colette GREPAT. Ces dernières acceptent.

Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 24 mars 2015

VOTE		
POUR : 26	CONTRE : 0	ABST. : 3 Denise CORTEY Maurice NICOLAS Alain SOCIE

- *Affichage des délibérations le 27 mars 2015 pour être rendues exécutoires.*
- *Affichage le 27 mars 2015 du compte-rendu des délibérations prises en séance.*
- *Transmission du compte-rendu aux Conseillers le 31 mars 2015 par mail.*
- *Procès-verbal de séance avec la note sur la création d'une commune nouvelle envoyé par mail le 19 mai 2015.*

Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 26 mai 2015

VOTE
A L'UNANIMITE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 24 mars 2015
- Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 26 mai 2015

I . PLAN LOCAL D'URBANISME

2015-4-1 Plan Local d'Urbanisme - Débat sur le projet de Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

II . ASPECT FINANCIER

2015-4-2 Attribution d'une subvention - Course cycliste de la Saint-Pierre

2015-4-3 – Camping municipal

- a) Approbation du règlement intérieur
- b) Approbation des tarifs

III . ASPECT REGLEMENTAIRE

2015-4-4 Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs

IV. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- Point sur la création d'une commune nouvelle
- Relevé des décisions prises par le Maire depuis le Conseil municipal du 30 janvier 2015 en vertu de la délégation de pouvoirs (*Annexe n°4*)
- Mercredi 27 mai 2015 : **commémoration - Journée nationale de la Résistance** (rassemblement à 17h30 sur le parking de la rue de l'Hôtel de ville)
- Vendredi 29 mai 2015 : **fête des voisins**
- Samedi 30 mai 2015 : **hommage aux quatre soldats morts pour la France** rendu aux cimetières de Ciers et de Buvin, suite à la rénovation des tombes par le Souvenir Français
- **Semaine du développement durable** du 30 mai au 6 juin 2015
- Jeudi 18 juin 2015 : **commémoration – Appel du Général de Gaulle le 18 Juin 1940** (rassemblement à 17h30 sur le parking de la rue de l'Hôtel de ville)
- Vendredi 19 juin 2015 : **rencontre citoyenne** à 20h00, salle des fêtes de Buvin (spéciale « Château du Jalerieu »)
- Dimanche 28 juin 2015 : **fête de l'Embarquage**

- Samedi 4 juillet et Dimanche 5 juillet 2015 : **fête de la Saint-Pierre**
- Dimanche 5 juillet 2015 : **course cycliste de la Saint-Pierre**
- **Résultat de la consultation relative au marché de travaux d'élagage**
- **Résultat de la consultation pour l'acquisition d'un tracteur**

DELIBERATIONS

I. PLAN LOCAL D'URBANISME

2015-4-1 Plan Local d'Urbanisme - Débat sur le projet de Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le Maire présente au Conseil municipal les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable telles que définies à l'Annexe n°1 jointe à la note de synthèse.

Le Maire propose aux Conseillers municipaux de débattre sur le projet de PADD.

Après avoir débattu, le Conseil municipal donne acte au Maire de la tenue du débat sur le projet de projet d'aménagement et de développement durable.

Le Maire précise que le sursis à statuer pourra être appliqué aux demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à partir du 1^{er} juillet 2015. Elles seront examinées chacune au regard des orientations du projet de PADD.

Il précise en outre qu'un dégrèvement sera appliqué en 2015 à tous les contribuables des Avenières soumis à la majoration de la valeur locative cadastrale des terrains situés dans des zones constructibles.

II. ASPECT FINANCIER

2015-4-2 Attribution d'une subvention - Course cycliste de la Saint-Pierre

La course cycliste traditionnelle de la Saint-Pierre (Grand prix de la Ville des Avenières - souvenir Marius Vial) aura lieu Dimanche 5 juillet 2015. Le Maire propose de verser à l'association organisatrice de cet événement, CHARVIEU CHAVAGNEUX ISERE CYCLISME, une subvention telle que présentée ci-dessous.

Association	Montant voté 2014	Réalisé 2014	Proposition 2015
St Pierre Cycliste (<i>Charvieu Chavagneux Isère Cyclisme</i>)	1 600.00 €	1 600.00 €	1 600.00 €

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à verser cette subvention.

VOTE		
POUR : 28	CONTRE : 1 Pouvoir de Chantal REY	ABST. : 0

2015-4-3 – Camping municipal**a) Approbation du règlement intérieur**

Pour tenir compte des besoins du service et de l'évolution des attentes de la clientèle du camping, le Maire propose d'adopter un nouveau règlement intérieur tel que joint en *Annexe n°2*.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
A L'UNANIMITE

b) Approbation des tarifs

Des adaptations étant nécessaires, le Maire propose de valider les tarifs à compter du 1^{er} juin 2015 comme suit :

TARIFS 2015		
TARIFS TTC PAR JOUR		
	BASSE SAISON	HAUTE SAISON
Forfait 1-2 personnes	12,65 €	14,00 €
Personne supplémentaire	4,10 €	4,85 €
Enfant de moins de 13 ans	2,45 €	3,10 €
Visiteur au-delà de 2 heures	3,20 €	3,60 €
Chien vacciné et tenu en laisse	1,90 €	2,25 €
Tente supplémentaire	2,85 €	3,20 €
Véhicule supplémentaire	4,10 €	4,10 €
GROUPES : (à partir de 8 personnes)		
par emplacement	12,65 €	
par enfant de moins de 13 ans	1,60 €	
par personne de 13 ans et plus	2,65 €	
FORFAIT SPECIAL CYCLISTE		
	BASSE SAISON	HAUTE SAISON
1 cycliste, 1 vélo, 1 emplacement (sans électricité)	6,50 €	7,40 €
FORFAIT SPECIAL CAMPING-CAR		
1 camping-car+2 personnes (sans électricité)	12,65 €	14,00 €

FORFAIT RESIDENTS (à partir d'un mois)		
1 ou 2 personnes sur une base mensuelle de	185,00 €	
Par personne supplémentaire de 13 ans et plus sur une base mensuelle de	54,50 €	
Par personne supplémentaire de moins de 13 ans sur une base mensuelle de	41,10 €	
Supplément électricité au coût réel soit par KW/h consommé	0,13 €	
Caution	185,00 €	
ELECTRICITE Forfait courant 10 A par jour	4,15 €	
GARAGE MORT Garage mort au mois	29,30 €	
CAUTION POUR LE BADGE BARRIERE	50,00 €	
MOBIL-HOME (6 personnes)		
	BASSE SAISON	HAUTE SAISON
1 semaine	340,00 €	410,00 €
1 nuitée	72,00 €	82,00 €
2 nuitées	134,00 €	154,00 €
A partir de la 3ème nuitée (par nuit)	52,00 €	62,00 €
Caution	1 000,00 €	1 000,00 €
Caution ménage	50,00 €	50,00 €
Pour les mobil-homes, l'avance de 30% ne sera pas restituée si la location n'est pas annulée dans les 48 heures précédant la date d'arrivée prévue.		

Il convient de délibérer pour approuver ces tarifs, autoriser leur mise en application à compter du 1^{er} juin 2015 et la signature, par le Maire, de tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
A L'UNANIMITE

III . ASPECT REGLEMENTAIRE**2015-4-4 Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs**

Le Maire expose au Conseil municipal que, par délibération N° 140 du 8 décembre 2014, le Conseil communautaire avait accepté la modification de l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs (CCPC) relatifs aux compétences concernant :

Au titre des compétences obligatoires, B – aménagement de l'espace

- Instruction des demandes d'autorisation du droit des sols pour le compte des communes,
- Appui technique à l'harmonisation des documents d'urbanisme sur l'ensemble du territoire,
- Elaboration d'un PADD intercommunal.

Au titre des compétences optionnelles, D – action sociale d'intérêt communautaire

- Le « point info autonomie labellisé »,
- Les études et actions destinées à lutter contre la désertification médicale du territoire.

Le Maire fait part au Conseil municipal du courrier adressé le 19 décembre 2014 par M. le Sous-Préfet de la Tour-du-Pin à M. le Président de la CCPC. Ce courrier ne comporte pas d'observation sur les modifications envisagées si ce n'est que les mentions prévues au titre de l'aménagement de l'espace (instruction des demandes d'autorisation du droit des sols pour le compte des communes, appui technique à l'harmonisation des documents d'urbanisme sur l'ensemble du territoire, élaboration d'un PADD intercommunal) ne doivent pas figurer dans les compétences transférées mais dans un article distinct, s'agissant d'une délégation de compétence et non pas d'un transfert au sens du droit de l'intercommunalité.

C'est dans ce contexte qu'il est apparu judicieux de reprendre l'intégralité des statuts de la CCPC d'autant plus que chacun des arrêtés préfectoraux modificatifs ne reprend que partiellement les statuts de l'EPCI.

Par délibération N° 35 du 16 mars 2015, le Conseil communautaire s'est prononcé à l'unanimité en faveur de la modification déjà approuvée le 8 décembre 2014 dans la forme demandée par les services de l'Etat, en validant par souci de lisibilité, la version intégrale des statuts. Conformément à la procédure définie à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette modification statutaire nécessite une décision des conseils municipaux des communes membres de la CCPC.

Le Maire propose d'approuver la nouvelle version intégrale des statuts de la CCPC jointe à la note de synthèse en *Annexe n°3*.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus et autoriser le Maire signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
A L'UNANIMITE

Denise CORTEY quitte la séance à 23h40 avant le vote de la présente délibération et donne pouvoir à Colette GREPAT.

IV. QUESTIONS DIVERSES

- Problème de stationnement de véhicules sur les passages piétons devant les écoles

INFORMATIONS

- Point sur la création d'une commune nouvelle

Le Maire fait le point sur l'avancée de la réflexion relative à la création d'une commune nouvelle depuis le Conseil municipal du 24 mars 2015 qui l'y a autorisé :

- ↪ *Rencontre avec Monsieur le Sous-Préfet de la Tour du Pin pour poser les questions juridiques relatives à la création d'une commune nouvelle. La Commune n'a pas encore reçu de réponse.*
- ↪ *Réunion commune d'adjoints pour présenter les différentes délégations des Adjointes des Avenières et de Veyrins-Thuellin*
- ↪ *Travail de rédaction d'une charte en cours*
- ↪ *Rencontre organisée le 27 mai 2015 par l'Association des Maires de France sur les communes nouvelles*
- ↪ *Présentation à venir d'André VALLINI sur le dispositif de commune nouvelle*
- ↪ *Possibilité de convocation d'un Conseil municipal extraordinaire sur ce sujet sous réserve d'avoir obtenu toutes les réponses des services de l'Etat*
- Relevé des décisions prises par le Maire depuis le Conseil municipal du 30 janvier 2015 en vertu de la délégation de pouvoirs (*Annexe n°4*)
- Mercredi 27 mai 2015 : **commémoration - Journée nationale de la Résistance** (rassemblement à 17h30 sur le parking de la rue de l'Hôtel de ville)
- Vendredi 29 mai 2015 : **fête des voisins**
- Samedi 30 mai 2015 : **hommage aux quatre soldats morts pour la France** rendu aux cimetières de Ciers et de Buvin, suite à la rénovation des tombes par le Souvenir Français
- **Semaine du développement durable** du 30 mai au 6 juin 2015
- Jeudi 18 juin 2015 : **commémoration – Appel du Général de Gaulle le 18 Juin 1940** (rassemblement à 17h30 sur le parking de la rue de l'Hôtel de ville)
- Vendredi 19 juin 2015 : **rencontre citoyenne** à 20h00, salle des fêtes de Buvin (spéciale « Château du Jalérieu »)
- Dimanche 28 juin 2015 : **fête de l'Embarquage**

- Samedi 4 juillet et Dimanche 5 juillet 2015 : **fête de la Saint-Pierre**
- Dimanche 5 juillet 2015 : **course cycliste de la Saint-Pierre**
- **Résultat de la consultation relative au marché de travaux d'élagage :**
 - ↳ *Attributaire du marché : entreprise BLANC.*
- **Résultat de la consultation pour l'acquisition d'un tracteur**
 - ↳ *Attributaire du marché : entreprise PROCULTURE*
- *Convention de mise à disposition d'équipements sportifs pour la pratique du football*
- *Programme de visites de terrain sur l'eau, les milieux aquatiques et les inondations organisées par le Syndicat du Haut Rhône avec le soutien de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et la Compagnie Nationale du Rhône, dans le cadre de la consultation relative au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)*

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 00h01.

Liste des annexes :

- Annexe n°1 : Projet de PADD
- Annexe n°2 : Règlement intérieur du camping
- Annexe n°3 : Nouveaux statuts de la CCPC
- Annexe n°4 : Relevé des décisions du Maire prises depuis le Conseil municipal du 30/01/2015

Fait aux Avenières, le 28 mai 2015
Le Maire,
Daniel MICHOUUD

